

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze octobre à vingt heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le quatre octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

PRESENTS

CHAMBOURCY	Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
L'ETANG-LA-VILLE	Claude CABOCEL, DELEGUE TITULAIRE
LE PECQ	Raphaël DOAN, DELEGUE TITULAIRE Véronique BESSE, DELEGUEE TITULAIRE
LE PORT-MARLY	Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE
LOUVECIENNES	Christian PERSIAUX, DELEGUE TITULAIRE Isabelle DE TONQUEDEC, DELEGUEE TITULAIRE
MAREIL-MARLY	Jean-Bernard BISSON, DELEGUE TITULAIRE Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT
MARLY-LE-ROI	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc GAGNIERE, DELEGUE TITULAIRE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY	François ALZINA, DELEGUE TITULAIRE Bernard FERRU, DELEGUE SUPPLEANT
L'ETANG-LA-VILLE	Jean-Jacques LACHETEAU, DELEGUE TITULAIRE Stéphane POUILLARD, DELEGUE SUPPLEANT Olivia FOUCAUD-ROYER, DELEGUEE SUPPLEANTE
LE PECQ	Luc BESSETTES, DELEGUE SUPPLEANT Pascal SIMONNET, DELEGUE SUPPLEANT
LE PORT-MARLY	Nicole GAUTIER, DELEGUE SUPPLEANT Romaric LENOIR, DELEGUE SUPPLEANT
LOUVECIENNES	Christine MERCURI, DELEGUEE SUPPLEANTE
MAREIL-MARLY	Laurence ROUSSEAU, DELEGUEE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Carlos MONTES, DELEGUE SUPPLEANT
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Mehdi BOUCHEMMAMA, Responsable du SIA

Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<u>Nombre de communes</u>	:	8
<u>QUORUM</u>	:	9
<u>Délégués présents</u>	:	13
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	13

RÉUNION DU 11 OCTOBRE 2023

En préambule du Comité, Monsieur BOUCHEMMAMA, Ingénieur Assainissement d'UNILYS, présente, pour information, le rapport annuel du délégataire et celui sur le prix et la qualité du service, présentés précédemment par le délégataire en Conseil Communautaire.

Une élue demande à quoi correspondent les 12 000 abonnés indiqués dans le rapport.

Monsieur BOUCHEMMAMA explique que ce nombre correspond aux abonnés des communes de Saint-Germain-en-Laye, Le-Pecq, Le Port-Marly, Marly-le-Roi, L'Etang-la-Ville et Mareil-Marly directement raccordées au réseau communal. Il rappelle que le réseau SIARSGL est un réseau de transport qui collecte les eaux usées de ces abonnés et les transporte vers le réseau de l'ex SIABS, aujourd'hui géré par la CASGBS.

Un élu souhaite savoir si un raccordement à un immeuble correspond à un seul raccordement tout comme une maison individuelle.

Monsieur BOUCHEMMAMA le confirme, ce qui correspond bien aux 110 000 habitants. La taxe induite est calculée en fonction du nombre de logement de l'immeuble.

Monsieur MIRABELLI demande si le nombre de mètres qui ont été renouvelés, réparés ou changés est connu.

Monsieur BOUCHEMMAMA indique qu'il n'y a eu aucun renouvellement de la zone sur le SIARSGL ces dernières années. Il rappelle qu'un schéma directeur avait été fait en 2015, mais que ce dernier n'avait pas montré de dysfonctionnements majeurs des réseaux.

Un élu souhaite connaître le prix moyen du service assainissement.

Monsieur BOUCHEMMAMA souligne que ce sont des données issues du Rapport annuel du Délégataire et ajoute qu'il est de 1,70€ TTC/m³, soit une augmentation de 6 % par rapport à 2021. Il explique que l'augmentation du prix est due d'une part à la hausse d'une redevance du SIARSGL pour intégrer un nouveau bassin et, d'autre part, à celle du SIAAP à cause des nombreux travaux de modernisation de la station d'Achères.

Monsieur GAGNIERE souhaite savoir quel est l'impact du dépassement du seuil des 5 % et si des pénalités peuvent être appliquées.

Monsieur BOUCHEMMAMA indique que la Police de l'Eau envoie chaque année un rapport de manquements, mais il ajoute que celle-ci est au courant du programme de travaux. Il précise qu'au vu de l'engagement en 2015 d'un programme de travaux pour baisser ce pourcentage, il n'y a pas de notion de non-conformité, mais de mise en conformité et que, pour le moment, aucune pénalité n'est appliquée.

Monsieur BISSON souhaite savoir quel est, pour le délégataire, le point critique pour l'an prochain.

Monsieur BOUCHEMMAMA évoque tout d'abord la construction du bassin de Granchamp qui fait suite à celle du bassin Corbières. Il souligne que c'est le projet le plus important, car il s'agit d'un bassin de 1 600 m³. Il cite ensuite la fin de la DSP en fin d'année prochaine, à savoir son renouvellement avec le choix d'un délégataire ainsi que les critères qu'il conviendra d'imposer. Il ajoute que ce sont les deux axes sur lesquels le délégataire va se concentrer l'an prochain.

Madame TUVI, représentant la commune de Chambourcy, est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour du comité, qui est le suivant :

- Approbation du procès-verbal du comité du 23 mai 2023
- Autorisation de recrutement de vacataires
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 23 MAI 2023

Sans remarques, le comité adopte, à l'unanimité, le procès-verbal du comité du 23 mai 2023.

AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

La possibilité est donnée aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics de recruter des vacataires, dans les conditions cumulatives suivantes :

- *Recrutement pour exécuter un acte déterminé,*
- *Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,*
- *Rémunération attachée à l'acte.*

Dans le cadre de la tenue de ses comités syndicaux, qui sont des réunions publiques, le SIARSGL utilise la salle multimédia de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye.

L'agent de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui était en charge du fonctionnement de cet outil a pris sa retraite il y a peu, obligeant le SIARSGL à revoir les modalités d'utilisation de cette salle.

Désormais, en fonction du besoin, le syndicat devra faire appel à un agent vacataire pour assurer le bon déroulé technique des séances du comité.

Il est donc nécessaire d'en délibérer pour autoriser le Président à procéder à ce recrutement.

Il est donc proposé d'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un vacataire pour effectuer la mission suivante :

- Assurer le fonctionnement de la régie son, lumière et projection de la salle multimédia de l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye ;

Cette prestation sera rémunérée à l'heure, pour un taux équivalent à 1,1 fois le SMIC horaire brut en vigueur (12,67 € à date).

Les crédits afférents seront inscrits au budget 2023.

Le comité syndical est appelé à statuer sur cette proposition.

Le Président fait observer qu'il y a peu de réunions à prévoir et que le montant ne sera que de quelques centaines d'euros pour l'année. Il souligne également les problèmes de sonorisation dans cette salle.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation de recrutement de vacataires.

Sans autres questions diverses, le Président lève la séance à 21h00.

Signatures :

Arnaud PÉRICARD

Président du syndicat intercommunal

Marie Pascale TUVI

Secrétaire de séance